**NOUVELLE PROCEDURE POUR LES DEMANDES DE**

**VISA COURT SEJOUR EN FRANCE**

Dans le cadre de la coopération entre le Maroc et la France, une **nouvelle procédure pour l'obtention des visas pour séjour de courte durée en France (moins de trois mois)** a été mise en place dans tous les Consulats de France au Maroc :

1. **Prise de rendez-vous par l’intéressé(e) auprès du prestataire « TLScontact »** au **08 02 00 19 19**
2. **Dépôt du dossier de demande de visa** au centre TLScontact compétent selon le lieu de résidence. Plus de précisions sur [**https://www.tlscontact.com/maRBA2fr/splash.php**](https://www.tlscontact.com/maRBA2fr/splash.php)

Il est à noter que les Consulats Généraux restent les seuls habilités à délivrer des visas, TLScontact n'intervient que pour la prise de RDV et la réception des dossiers.

1. La procédure pour la demande de gratuité de visa reste inchangée. Le formulaire de demande de gratuité ainsi que les pièces à produire (demande de mission et invitation du laboratoire français) est à adresser au CNRST qui le transfère au SCAC **(Attention aux délais !!!).** La gratuité de visa est ensuite directement transmise au Consulat de la circonscription administrative de l’intéressé(e) par le SCAC.

1. TLScontact avertit l'intéressé dès que son dossier est traité. Il devra **alors se présenter à nouveau dans le même centre TLScontact pour récupérer son visa.**

**Cette nouvelle procédure concerne les étudiants, doctorants et les professionnels marocains invités à séjourner en France pour une période de moins de 3 moins dans le cadre de la coopération maroco-française.**

**Attention : Important,** il est indispensable d’anticiper la demande de visa : **les délais pour l'obtention d'un rendez-vous consulaire sont désormais de six semaines minimum, auxquelles s'ajoute une semaine supplémentaire pour le traitement du dossier, soit 7 semaines au total.**

**L'Ambassade de France ne peut en aucun cas intervenir pour avancer une date de rendez-vous auprès du prestataire TLScontact.**